

*Séance ordinaire du 3 novembre 2008*

*À cette assemblée ordinaire tenue le troisième jour du mois de novembre de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du conseil.*

*Monsieur Clément Marcoux  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot  
Monsieur Claude Poulin  
Madame Myriam Drouin*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Acceptation de l'ordre du jour***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé.*

***Acceptation des procès verbaux***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les procès verbaux de la séance ordinaire du 6 octobre et de la séance extraordinaire du 27 octobre, soient acceptés tel que rédigés.*

***Vérification des comptes du mois***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot*

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les comptes du mois s'élevant à cent trente trois mille neuf cent vingt trois et trente et une ) 133 923,31 soient acceptés et payés tel que présentés. (Documents annexés).*

***Ouverture des soumissions ( entretien de la patinoire, saison 2008-2009 )***

*CONSIDÉRANT qu'aucune soumission nous est parvenue pour l'entretien de la patinoire, saison 2008-2009;*

*Le dossier est reporté à lundi le 10 novembre.*

***Ouverture des soumissions ( entretien de la salle Multifonctionnelle )***

*CONSIDÉRANT qu'aucune soumission nous est parvenue pour l'entretien de la salle Multifonctionnelle;*

*Le dossier est reporté à lundi le 10 novembre.*

***Calendrier des séances du conseil***

*CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2420-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2009, qui se tiendront le **lundi** et qui débiteront à **19 :30 hres, au 1, 8<sup>e</sup> Rue.***

<i>- 05 janvier</i>	<i>- 02 février</i>
<i>- 02 mars</i>	<i>- 06 avril</i>
<i>- 04 mai</i>	<i>- 01 juin</i>
<i>- 06 juillet</i>	<i>- 03 août</i>
<i>- 08 septembre (mardi)</i>	<i>- 05 octobre</i>
<i>- 09 novembre ( cause : élections )</i>	<i>- 07 décembre</i>

*Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur-général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la Municipalité.*

*Avis de motion*

*Avis de motion*

*Avis de motion est donné par le conseiller Johnny Carrier qu'un règlement portant le numéro 237 et ayant pour objet le taux de taxation pour l'année 2009 ainsi que les modalités sera présenté lors d'une assemblée subséquente, c'est-à-dire, le 22 décembre 2008 lors de l'adoption du budget.*

***Affichage dans 2 endroits de la Municipalité***

*CONSIDÉRANT que selon le Code municipal, la Municipalité est dans l'obligation de désigner deux (2) endroits où elle doit faire les affichages obligatoires;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2421-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les deux endroits d'affichage sont : l'Église Catholique situé au 1191 route du Président-Kennedy ainsi qu'au bureau de la Municipalité, situé au 1070 route du Président-Kennedy, façade avant.*

***Demande d'autorisation de modification de l'emprise en amont du nouveau ponceau de la 16<sup>e</sup> Rue***

*CONSIDÉRANT la mise en place du ponceau dans la 16<sup>e</sup> Rue pour accéder à son terrain;*

*CONSIDÉRANT que la nouvelle installation modifie l'emprise vis-à-vis de l'entrée;*

*CONSIDÉRANT que la demande consiste à déposer de la terre arable et semer le tout jusqu'au 1<sup>er</sup> poteau électrique en amont;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ghislain Pouliot*

2422-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité permet au propriétaire d'aménager le terrain en déposant de la terre arable et de semer le tout afin d'harmoniser le tout pour le visuel et la facilité d'entretien. Monsieur Ghislain Jacques, inspecteur municipal est mandaté pour la vérification des travaux.*

***Espace publicitaire (M. Jean Rhéaume)***

*CONSIDÉRANT que lors du 29<sup>e</sup> souper annuel des Gens d'Affaires de la Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 5 novembre 2008;*

*CONSIDÉRANT que M. Jean Rhéaume sera intronisé Membre du Temple des Bâtisseurs de la Nouvelle-Beauce;*

*CONSIDÉRANT la publication d'un espace dans le Beauce-Média;*

*IL EST PROPOSÉ par la conseillère Myriam Drouin*

2423-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité accepte de prendre un espace publicitaire au montant de 112,00 \$ afin de féliciter Monsieur Jean Rhéaume pour sa nomination.*

***Numéros civiques pour le rang Saint-Étienne***

*CONSIDÉRANT l'aménagement de la phase 2 du Développement de la Chaudière, la Municipalité se retrouve avec un manque de numéros civiques pour desservir les nouvelles constructions projetées;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Marcoux*

2424-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier certains numéros civiques afin de desservir les nouvelles constructions projetées.*

*Avis de motion*

***Avis de motion***

*Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement portant le **numéro 238** et ayant pour objet un amendement au règlement numéro 194, article 16, onglet K, portant sur les nuisances, sera présenté lors d'une prochaine assemblée afin d'ajouter l'activité sylvicole.*

***Résolution pour spécification au règlement numéro 234 ( rénovations et agrandissement du garage municipal ).***

*ATTENDU que le règlement numéro 230 a été modifié afin d'augmenter à 225 000 \$ le montant de la dépense et de l'emprunt relativement aux travaux de rénovation et d'agrandissement du garage municipal incluant le bâtiment pour le sable et le sel,*

*ATTENDU qu'il y a lieu de faire référence, relativement à l'exécution de ces travaux, à l'estimation des coûts basée sur la soumission produite par les Entreprises Clauni Inc. ainsi qu'aux plans et devis confectionnés à cet effet;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2425-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que l'article 2 du règlement 230, tel que modifié par le règlement 234, soit de nouveau modifié en y ajoutant, à la fin, les mots «conformément à l'estimation des coûts préparée par Madame Nicole Thibodeau, en date du 31 octobre 2008, et aux plans et devis de ce projet, lesquels documents sont joints au présent règlement pour valoir respectivement comme annexes A et B».*

***Journal Info-Scott***

*CONSIDÉRANT que Novalux ne veut pas respecter les engagements pris par son représentant de faire le journal Info-Scott jusqu'en 2010;*

*CONSIDÉRANT que la compagnie Novalux offre jusqu'en décembre 2008 de continuer au tarif de 700 / mois mais sans graphiste et à compter du 01 janvier 2009, le coût est de 1 050 \$ / mois*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Clément Roy*

2426-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité n'accepte pas la proposition de Novalux. Après le 31 décembre 2008, nous mettons fin à l'entente. Après vérification, la Municipalité donne le contrat aux « Impressions Reflets Inc. » selon la soumission, soit de 970 / mois incluant le graphiste.*

***Acceptation de la subvention pour l'amélioration du réseau routier***

*CONSIDÉRANT qu'une subvention maximale de 12 000 \$ est accordée à la Municipalité pour l'amélioration de la route Carrier;*

*CONSIDÉRANT que cette subvention n'est valable que pour la durée de l'exercice financier 2008-2009 et que les travaux autorisés devront être terminés au plus tard le 31 mars 2009;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2427-11-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés dans la route Carrier pour un montant subventionné de 12 000 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 19 :55 hres et ajourné au lundi 10 novembre à 19 :00hres.*

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*